



Travaux à effectuer dans les parties communes.

Par **rehad**, le **16/05/2021 à 12:26**

Bonjour,rrnrnJe suis propriétaire unique d'un petit ensemble immobilier de trois logements. A la suite de dégradations, je suis obligé de faire refaire les parties communes. Puis-je faire faire exécuter ses travaux, même s'il ya des jours fériés dans le mois et le samedi pour remettre ces parties en conformité, sauf le dimanche, l'entreprise me le demande pour aller plus vite dans l'ouvrage ?rrnrnMerci de m'éclairer sur ce point.rnrnPar avance je vous remercie de votre conseil.rnrnCordialement.

Par **Visiteur**, le **16/05/2021 à 12:33**

BonjourrrnrnVous êtes le client, pas l'employeur.rnrnC'est à l'entrepreneur de voir s'il peut travailler ou faire travailler ses ouvriers les samedis ou jours fériés.rnrnJe vous ignale quand même que des mesures ont été prises pour la sortie de confinement, autiorisant les entreprise à travailler, même le dimanche exceptionnellement.rnrn

<https://www.habitatpresto.com/pro/conseils/juridique/travail-dimanche-btp>